

Qu'est-ce qu'un algorithme ?

Une **suite** finie et non ambiguë d'étapes ou d'instructions permettant d'obtenir un **résultat** à partir d'**éléments** fournis en entrée

CNIL - Décembre 2017
Synthèse du débat
public sur l'éthique des
algorithmes

La résolution de **problèmes** par la mise en oeuvre de suites d'**opérations** élémentaires selon un **processus** défini aboutissant à une **solution**

Arrêté du 27/06/ 1989 relatif à l'enrichissement du vocabulaire

Un ensemble de **règles opératoires** dont l'application permet de résoudre un **problème** énoncé au moyen d'un nombre fini d'opérations. Un algorithme **peut** être traduit, grâce à un langage de programmation, en un programme exécutable par un ordinateur

Dictionnaire
Larousse

A quoi servent les algorithmes dans le secteur public ?

Les administrations peuvent par exemple utiliser des algorithmes pour :

Attribuer des droits,
calculer des montants
selon des règles
prédéterminées

Calcul des taxes et des impôts
Attribution de prestations
sociales (allocations familiales)
Calcul du montant dû par les
familles pour la restauration
collective (cantines scolaires)
...

**Réaliser un
appariement** entre
une “offre” et une
“demande”

Gestion de la mobilité des
agents (enseignants)
Accès à l'enseignement
supérieur (Parcoursup)
Attribution de places en
crèches
...

Prédire une situation
ou un risque en
analysant des données

Prédire un risque de
défaillance d'une entreprise
Identifier des cas potentiels de
fraude (fiscale, sociale)
Prédire des cambriolages
...

Aider à la décision
des administrés

Aider à cibler des candidatures
spontanées (La Bonne Boîte)
Simuler le coût d'une
embauche
...

Décision ou aide à la décision ?

Une ville utilise une grille de critères (composition du foyer, ressources, situations de handicap, ...) pour **prioriser** les demandes de place en crèche. La commission d'attribution, présidée par un élu, prend la décision finale.

Aide à la décision

Décision automatisée

Pôle Emploi détermine **l'admission** à l'allocation d'aide au retour d'emploi en fonction d'un ensemble de critères d'admission.

Qu'est-ce qu'une décision administrative individuelle ?

Une décision prise par
une autorité
administrative

... qui a pour destinataire une
ou plusieurs personnes
nommément désignées

Personnes physiques ou
morales, publiques ou
privées peuvent également
faire l'objet de décisions
administratives
« individuelles ».

Circulaire du 24 décembre 1997 relative à la mise en oeuvre de la déconcentration des décisions administratives individuelles

Etes-vous concernés par les obligations de transparence des algorithmes ?

Si vous remplissez les conditions suivantes...

Vous êtes une **administration** d'Etat, une collectivité, un **organisme** de droit public ou de droit privé intervenants dans le cadre d'une **mission** de service public*

*Article L.300-2 du CRPA

Vous utilisez un **traitement algorithmique** *

*(suite finie et non ambiguë d'étapes ou d'instructions permettant d'obtenir un résultat à partir d'éléments fournis en entrée**)*

* Articles L.311-3-1, L.312-1-13 et L.311-3-1 du CRPA

** Définition: rapport CNIL décembre 2017

A l'aide de ce traitement, vous prenez des **décisions administratives individuelles*** envers des personnes physiques ou morales, de droit public ou privé nommément désignées**

* Articles L.311-3-1, L.312-1-13 et L.311-3-1-2 du CRPA

** Circulaire Premier ministre du 24 décembre 1997

Le traitement n'est pas couvert par l'un des **secrets** suivants* : délibérations du Gouvernement, défense nationale, conduite de la politique extérieure, sûreté de l'Etat, sécurité publique, sécurité des personnes ou des systèmes d'information, recherche et prévention d'infractions, etc.

* 2° de l'Article L.311-5 du CRPA

Quelles sont vos obligations ?

... alors vous devez :

Faire figurer une mention explicite

Article CRPA L.311-3-1

Faire figurer en ligne et sur les documents (avis, notifications) une mention précisant:

- Les finalités du traitement,
- Le rappel du droit de communication,
- Les modalités d'exercice de ce droit (CADA).

Fournir une information individuelle

Article CRPA R.311-3-1-2

Fournir à la demande de l'intéressé :

- Le degré et le mode de contribution du traitement algorithmique à la prise de décision,
- Les données traitées et leurs sources,
- Les paramètres de traitement et leur pondération, appliqués à la situation de l'intéressé,
- Les opérations effectuées par le traitement.

Uniquement pour les administrations comptant plus de 50 ETP (agents ou salariés) et/ou 3500 habitants

Fournir une information générale

Article CRPA L.312-1-1-3

Publier en ligne les règles définissant les principaux traitements utilisés dans l'accomplissement de vos missions lorsqu'ils fondent des décisions individuelles.

L'échéance du 1er juillet 2020 introduite dans la loi Informatique et libertés

A compter du 1er juillet 2020, les décisions (entièrement) **automatisées** comportent, **à peine de nullité**, la mention explicite prévue à l'article L. 311-3-1 du code des relations entre le public et l'administration. Pour ces décisions, le responsable de traitement s'assure de la maîtrise du traitement algorithmique et de ses évolutions afin de pouvoir expliquer, **en détail et sous une forme intelligible**, à la personne concernée la manière dont le traitement a été mis en œuvre à son égard.

*Article 10 de la loi
Informatique et
Libertés*

Cherchez l'intrus (ou plutôt: les intrus) !

Parmi les algorithmes suivants, lesquels ne sont **pas** soumis aux obligations de transparence des algorithmes ?

Le Ministère de l'Education nationale met en place un système de gestion de la mutation des personnels enseignants du premier degré

Source :
education.gouv.fr

1

Le département de la Lozère décide de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour une personne âgée dépendante.

Source :
pour-les-personnes-agees.gouv.fr

2

Avec le service en ligne La Bonne Boîte, Pôle Emploi aide les demandeurs d'emploi à cibler les entreprises qui vont prochainement recruter sur un territoire

Source :
labonneboite.pole-emploi.fr

3

Au sein du Ministère de l'Intérieur, la Direction générale des collectivités locales calcule la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités

Source :
caissedesdepotsdesterritoires.fr

4

La commission d'attribution des logements d'un bailleur social priorise les demandes suivantes de nombreux critères (dont situation familiale, handicap, taille du logement demandé)

Source :
demandelogement35.fr

5

La Direction générale des finances publiques utilise un traitement algorithmique pour cibler les contrôles de lutte contre la fraude fiscale (CFVR)

Source: [Arrêté du 28 août 2017](#)

6

Le centre d'appel de SOS Medecins Grand Paris utilise un algorithme pour classer les appels selon le niveau d'urgence

Source : sosmedecins.fr

7

La Préfecture des Pays de la Loire priorise les demandes de places en crèche pour les fonctionnaires d'Etat

Source:
prefectures-regions.gouv.fr

8

Check-list

1 - Recenser les principaux traitements algorithmiques qui fondent des décisions administratives individuelles

2 - Publier la liste sur votre site web et la rendre facilement trouvable. Exemple: Pôle Emploi (<https://www.pole-emploi.fr/candidat/algorithmes.html>)

3 - Apposer la mention explicite, en utilisant au besoin l'exemple de mention proposée par Etalab (<https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/mention/#en-pratique-modele-de-mention-explicite>)

4 - Préparer des éléments pour les réponses d'informations individuelles à la demande

Les ressources à votre disposition en ligne sur guides.etalab.gouv.fr

Le guide pratique sur la transparence des algorithmes

Une sélection de rapports, d'articles de presse et de méthodologies (en français et en anglais)

Les autres guides publiés par Etalab: l'ouverture des données, l'ouverture des codes-sources, la pseudonymisation, ...

Etalab peut vous accompagner sur la mise en oeuvre de ces principes:

algorithmes@etalab.gouv.fr